

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/JPN/273/Rev.1
7 mars 2011

(11-1113)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Révision

1. Membre notifiant: <u>JAPON</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of the Environment</i> (Ministère de l'environnement)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Lézards des espèces <i>Anolis allogus</i> , <i>Anolis alutaceus</i> et <i>Anolis homolechis</i>
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Amendment to the List of Regulated Living Organisms under the Invasive Alien Species Act</i> (Modification de la liste des organismes vivants réglementés au titre de la Loi sur les espèces exotiques invasives). Langue: anglais. Nombre de pages: 1 http://members.wto.org/crnattachments/2011/sps/JPN/11_0708_00_e.pdf
6. Teneur: Classification dans les espèces exotiques invasives (IAS) des lézards des espèces <i>Anolis allogus</i> , <i>Anolis alutaceus</i> et <i>Anolis homolechis</i> , actuellement désignées comme espèces exotiques non classifiées (UAS).
7. Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)

<p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Le texte de référence est la Loi sur les espèces exotiques invasives (texte intégral de la loi disponible en anglais sous le titre <i>Invasive Alien Species Act</i> à http://www.env.go.jp/en/nature/as/040427.pdf). La liste (décret interministériel) sera publiée en japonais au Journal officiel (KAMPO) au moment de son annonce officielle.</p>
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer</p>
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 1^{er} juillet 2011</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 6 mai 2011</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
<p>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Standards Information Service (Service d'information sur les normes) International Trade Division (Division du commerce international) Economic Affairs Bureau (Bureau des affaires économiques) Ministry of Foreign Affairs (Ministère des affaires étrangères) 2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo 100-8919 (Japon)</p> <p>Téléphone: +(81) 3 5501 8344 Fax: +(81) 3 5501 8343 Courrier électronique: enquiry@mofa.go.jp</p>